

## **Les inondations et la qualité de l'eau de puits**

**Mise à jour : le 21 avril 2009**

Pendant une inondation, il y a un risque plus élevé de contamination des puits d'eau potable par des bactéries ou d'autres microorganismes. Tous les systèmes de puits, qu'ils soient profonds ou non, peuvent être contaminés lorsqu'une inondation se produit.

### **Facteurs de risque de l'eau de puits**

Le risque de contamination de l'eau de puits est plus élevé dans les cas suivants :

- les sources d'eau souterraines sont exposées à l'eau de surface par manque de profondeur ou parce qu'elles se trouvent sous des sols perméables laissant passer l'eau comme le sable, le gravier ou d'autres matériaux perméables;
- le puits est situé dans une cuvette ou une dépression où l'eau s'est accumulée;
- le revêtement intérieur du puits est rouillé ou n'est pas étanche et ne dépasse pas de 30 cm au moins la surface du sol;
- le puits se trouve à proximité de puits abandonnés et non bouchés;
- le puits est situé à proximité d'une fosse septique, d'un champ d'épuration, d'une étable, d'un parc d'engraissement, d'une fondrière ou d'une carrière;
- le puits ou les sources d'eaux souterraines sont affectés par des changements de conditions environnementales comme des inondations et des pluies abondantes;
- le puits est situé à proximité de puits qui ont été inondés et sont peut être contaminés par des bactéries;
- l'eau provenant du puits a changé de couleur, de limpidité, de goût ou d'odeur.

En cas de déversement considérable d'eaux usées ou d'autre contamination fécale importante du puits, communiquez avec le Service de l'eau potable du Manitoba au 204 945-5762 ou au 204 945-8913 à Winnipeg.

### **Quand est-il nécessaire de faire bouillir l'eau?**

- Si vous pensez que votre puits est peut-être contaminé, vous **devez faire bouillir l'eau avant de l'utiliser ou trouver une autre source d'eau potable** jusqu'à la fin des inondations et après qu'une analyse bactériologique de l'eau confirme qu'elle est potable. Faire bouillir l'eau tue tous les microorganismes (bactéries, virus et parasites) qui peuvent y être présents.
- L'eau du robinet provenant d'un puits touché par une inondation ne peut être consommée à moins **de la faire bouillir pendant une minute**. Cela inclut l'eau destinée aux usages suivants :
  - préparation de glaçons;
  - préparation de boissons, notamment les préparations pour nourrissons;
  - cuisson des aliments;
  - rinçage de fruits et de légumes;
  - lavage des dents.

- **S'il est impossible de faire bouillir l'eau**, utilisez une autre source sûre comme de l'eau embouteillée.

### **Utilisation de l'eau pour d'autres usages domestiques**

L'eau du robinet provenant d'un puits touché par une inondation peut être utilisée pour les usages suivants :

- lessive;
- bain;
- lavage de vaisselle.

Les adultes, les adolescents et les enfants plus âgés peuvent utiliser l'eau pour se doucher, mais doivent éviter de l'avalier. La toilette des tout-petits et des nourrissons devrait être faite à l'aide d'une éponge plutôt que dans un bain.

### **Analyse de l'eau de puits**

L'eau de puits doit faire l'objet d'une analyse bactériologique après le retrait des eaux de crue. Il faut continuer de faire bouillir l'eau destinée à la consommation jusqu'à ce qu'une analyse confirme qu'elle est potable.

### **Étapes pour l'analyse de l'eau de puits**

**REMARQUE : Le gouvernement provincial paie tous les frais d'analyse bactériologique de l'eau des puits privés touchés par une inondation, et ce, jusqu'au 30 juin 2009.**

- La présence de bactéries dans l'échantillon d'eau indique une contamination de l'eau de puits. L'eau de puits doit être analysée par un laboratoire professionnel.
- Les propriétaires doivent prélever eux-mêmes les échantillons d'eau. Pour effectuer une analyse bactériologique, il est nécessaire d'avoir un flacon de prélèvement spécialement conçu à cet effet et de suivre certaines étapes. Les flacons, les directives et les formules de prélèvement sont offerts dans les bureaux des municipalités rurales participantes, du ministère de la Gestion des ressources hydriques et du ministère de la Conservation. Vous pouvez aussi vous les procurer directement au laboratoire suivant :

ALS Laboratory Group  
1329, chemin Niakwa Est, unité 12  
Winnipeg (Manitoba) R2J 3T4  
Téléphone : 204 255-9720; sans frais 1 800 607-7555  
Lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30

- Il est très important de suivre les directives au verso de la formule du laboratoire. Si le prélèvement de l'échantillon d'eau n'est pas fait correctement, l'échantillon peut être contaminé et fausser les résultats.

- Il est nécessaire d'avoir un flacon spécialement conçu pour le prélèvement d'échantillon d'eau et de suivre certaines étapes pour effectuer une analyse bactériologique. Le laboratoire fournira les directives pour le prélèvement d'échantillon d'eau, un flacon de prélèvement et une formule à remplir.
- Les propriétaires doivent prélever eux-mêmes leurs propres échantillons d'eau. Suivez attentivement les directives au verso de la formule du laboratoire. Si le prélèvement de l'échantillon d'eau n'est pas fait correctement, l'échantillon peut être contaminé et fausser les résultats.

### **Remises des échantillons d'eau**

- Les flacons de prélèvement doivent être remis dans les 24 heures suivant le prélèvement de l'échantillon. Pour être admissibles à l'analyse gratuite de l'eau, les flacons doivent être clairement identifiés : « **Inondations 2009** ».
- Les flacons de prélèvement et les formules **clairement identifiés** « **Inondations 2009** » doivent être remis aux endroits suivants :
  - bureaux des municipalités rurales participantes le mardi avant midi;
  - OU
  - laboratoire ALS à Winnipeg à l'adresse indiquée plus haut.

### **Restauration des puits après le retrait des eaux de crue**

**REMARQUE : Cette section s'applique aux puits très contaminés, qui ont été inondés, complètement submergés ou qui ont subi des dommages structuraux (comparativement aux puits où il y a peut-être eu quelques problèmes d'infiltration d'eau).**

- Les puits qui ont été submergés lors d'une inondation peuvent présenter certains problèmes. Il faut que le puits soit évalué par un professionnel afin de déterminer ce qu'il faut faire pour le rendre de nouveau sûr et utilisable.
- Il faudrait peut-être envisager des mesures de restauration plus importantes si le puits a subi des dommages structuraux, s'il a été complètement submergé ou inondé par les eaux de crue, ou si vous avez constaté de l'eau de crue en train de s'infiltrer dans le puits. Les eaux de crue et les sédiments peuvent endommager la pompe de puits et ses éléments électriques. Il faut faire appel à un professionnel qualifié pour effectuer tous les travaux de restauration (vérification, réparation, remplacement de pièces, etc.). Il peut être dangereux de faire fonctionner la pompe avant d'avoir nettoyé le puits et enlevé tous les sédiments et toute l'eau de crue qui s'y trouvent.
- Les propriétaires de puits qui font face à ce type de problème doivent communiquer avec la Section de la gestion des eaux souterraines au 204 945-3737 ou au 204 945-7425.

## **Renseignements**

Pour obtenir plus de renseignements sur les puits, l'analyse de l'eau de puits, la désinfection et l'interprétation des résultats d'analyse, veuillez communiquer avec l'un des organismes suivants :

- le Service de l'eau potable au 204 945-5762 à Winnipeg;
- votre agent local du Service de l'eau potable;
- le service Health Links — Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg, ou sans frais au 1 888 315-9257.

Vous pouvez également visiter :

- [www.manitoba.ca/drinkingwater](http://www.manitoba.ca/drinkingwater)
- [www.gov.mb.ca/health/publichealth/cmoh/water.html](http://www.gov.mb.ca/health/publichealth/cmoh/water.html)

Le 21 avril 2009